

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La classe de seconde professionnelle est la première année d'un cursus de préparation en 3 ans du baccalauréat professionnel par la voie scolaire et/ou par apprentissage. Une formation qui permettra au candidat d'assurer le suivi du rayon de la spécialité choisie et son approvisionnement, de maintenir le rayon en état marchand, d'organiser un événement commercial (salons, portes ouvertes) et de mettre en œuvre une communication.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Durée : 1 an

Rythme annuel : 16 semaines de formation par alternance soit 570 heures

Statut : initial ou apprentissage

Délai d'entrée en formation : jusqu'au début de la formation en septembre. Passé ce délai, contacter l'établissement

LE + DE LA MFR

- Une pédagogie de projet
- Des travaux de groupes
- Des visites d'entreprises
- Un voyage d'étude thématique
- Projet de solidarité / ouverture culturelle

LES TARIFS en annexe

Demi-Pension

Possibilité d'internat

En apprentissage possibilité de prise en charge d'une partie des frais d'hébergement et de restauration par les OPCO

LES CHIFFRES CLES

Résultats Examens



Persévérance Insertion



PRE-REQUIS

- Après une classe de troisième générale ou une prépa pro technologique
- Entretien de motivation

MODALITÉ D'ACCÈS EN FORMATION

- En annexe

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Bâtiments aux normes d'accessibilité
- Référent handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique



LES OBJECTIFS

- Découvrir les trois secteurs de la vente que sont la vente de produits alimentaires, la vente en animalerie et la vente de produits de jardin ;
- Acquérir un début de professionnalisation au niveau 3 dans l'une des trois spécialités en fonction du baccalauréat professionnel de niveau 4, offert par l'établissement de formation en statut scolaire ou apprentissage.

CONTENUS / BLOCS DE COMPÉTENCE

Enseignement Professionnel

- EP1 : Techniques de vente
- EP2 : Environnement du point de vente et merchandising du produit
- EP3 : Ventes de Produits Alimentaires

Enseignement Général

- EG 1 : Interprétation de phénomènes variés à l'aide de démarches et d'outils scientifiques
- EG 2 : Construction d'une culture humaniste
- EG 3 : Développement d'une identité culturelle ouverte sur le monde
- EG 4 : L'expérience du vivre et de l'agir dans le respect de l'autre

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations formatives écrites/orales et pratiques tout au long de l'année en lien avec le plan de formation.

LES DEBOUCHES

- Poursuites d'études : Bac Pro Technicien Conseil Vente Alimentation / Bac Pro Technicien Conseil Vente produit de jardin / Bac Pro Technicien Conseil Vente Animalerie
- Insertion professionnelle : Conseiller vendeur / assistant chef de rayon



Modalité et délai d'accès en formation

Le processus d'inscription commence dès le mois de janvier de l'année de rentrée scolaire.

Un entretien individuel ou collectif avec le référent pédagogique lors des journées portes ouvertes peut faire avancer le projet d'inscription.

Pour s'inscrire il faut prendre contact avec le secrétariat

- 1- Communiquer les informations demandées, pour compléter la fiche contact.
- 2- Demander un dossier d'inscription.
- 3- Prendre rendez-vous avec la direction.
- 4- A ce rendez-vous
 - Apporter le dossier d'inscription complété
 - Participer à l'entretien individuel de recrutement pour étude du projet et de la candidature

Vous devrez vous munir d'un CV et d'une Lettre de motivation

En cas d'aménagements scolaires se munir de documents à jour (P.A.I. /P.A.P./ P.P.S.)

Apprentissage : l'inscription est définitive lorsque le candidat a trouvé une entreprise qui l'emploie en contrat d'apprentissage et détient une promesse d'embauche ou un contrat signé.

Une réponse immédiate est transmise aux candidats lorsque l'ensemble des conditions sont réunis.

Inscription en cours d'année et Formation Professionnelle Continue :

- Nous contacter

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

STATUT APPRENTISSAGE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
CAP AEPE	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
CAPa	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
2nde	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
1ère	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
Tle	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
CS CP	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
CS TVAAMR	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
CS CPM	1 521 €	152,10 €	884 €	88,40 €
AE	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
Pas de frais pédagogiques				
Possible prise en charge partielle de frais de la part des OPCO				

STATUT SCOLAIRE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
4°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
3°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
CAPa	1 692 €	169,20 €	1 104 €	110,40 €
2nde	2 256 €	225,60 €	1 472 €	147,20 €
1ère	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €
Tle	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €

La cotisation d'adhésion à l'association est fixée à 15€.

Statut F.P.C. nous consulter

Document mis à jour le 20/02/2026